

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 40062
Numéro SIREN : 338 107 220
Nom ou dénomination : SCACENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2024 sous le numéro de dépôt 1397

SCACENTRE

Société Anonyme coopérative à capital variable
Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure
10 Rue Colbert
03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS CUSSET
SIRET : 338 107 220 000 18

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 MAI 2024

.../...

RESOLUTION SUR L'ECHEANCE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET SUR L'ELECTION A INTERVENIR

- L'Assemblée Générale constate, en conséquence de la résolution qui précède, que le Conseil d'Administration de la société est composé, à compter de ce jour, des 7 membres suivants :
 - Pascal RICORDEAU, né le 07 janvier 1962 à NANTES (44000), domicilié à DOMERAT (03410) 4 rue de la Chevêche,
 - Matthieu BUCHARD, né le 10 juillet 1977 à LAVAL (53000), domicilié à CLERMONT FERRAND (63000) 175 boulevard Gustave Flaubert,
 - Arnaud FUMET, né le 08 septembre 1970 à LA CLAYETTE (71800), domicilié à BELLERIVE SUR ALLIER (03700) 6 Rue Rhin et Danube,
 - Mickaël MOUZIN, né le 11 août 1975 à LAVAL (53000), domicilié à ENVAL (63530), Route de Volvic,
 - Sophie MADELEINE, née 12 juillet 1979 à POITIERS (86000), domiciliée à CLAMECY (58500), rue Antoine de Saint Exupéry,
 - Jean-François MOUSSET, né le 21 mai 1971 à VENDOME (41100), domicilié à COULANGES LES NEVERS (58660), boulevard Beauregard BP 11,
 - Patrick GUITTON, né le 05 octobre 1965 à PARAY LE MONIAL (71600), domicilié à BOURGES (18000), le Nouveau Prado
- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du présent Procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

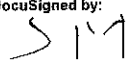
.../...

DocuSigned by:

88F9CEFDAEE543C...

DocuSigned by:
Michel BUCHARD
6C56EA38C08D4C4...

DocuSigned by:
Jean-François MOUSSET
2D918436C3E0406...

DocuSigned by:

C034DE7510B0464...